

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque pour engins de sport	DELLSPERGER	B T 4 9	CH 9192 35

Constructeur	SPEFAG AG., Fahrzeug + Maschinenbau, 3178 Bössingen
Identification	sur la plaquette du constructeur "BT 49"
	devant le No. du châssis "...B"
Plaquette constructeur	en haut sur le timon
Numéro du châssis	à côté de la plaquette du constructeur
Importateur principal	-
Véhicule homologué	-

Châssis	1	Nombre de roues	2	Suspension	caoutchouc	Direction	-
Nombre d'essieux							
Frein de service	mécanique, par inertie, à expansion interne, sur les 2 roues;						
	avec blocage mécanique de recul, avec sécurité de rupture ou câble de sécurité						
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues, levier avec secteur						

Carrosserie	transport de bateaux		
Dimensions *)	Intérieur	extérieur	
	Longueur	5660-5360	
	Largeur	1600	
	Hauteur	410	
Pente à faux	av	av	
	ar	ar	
Empattement	Voies		1435
	av	ar	
Distance anneau axe	av	ar	
	Distance pivot		
Poids	avant	arrière	total
	20	160	180
Charge utile	selon le bateau		
Poids total			
Poids garantis	75	535	610
Pneus	145 R 10		
Pty/bar	- / 2,4		
Charge pour Vmax	690		
	100		
Vitesse maximale selon constructeur	80		
Vitesse maximale selon tenue route	80		

Moteur de travail		Type	
Marque			
Bruit		dB/min	
Silencieux			
Mesure des gaz			
Déparasitage			

§)	
Equipement	
Feux rouges	R (E)
Feux stop	S1 (E)
Clignoteurs	ar 2a (E)
Catadioptres	av I (E)
	lat. I (E)
	ar III (E)
Feux de gabarit	av A (E) (si largeur bateau > 1600 mm)
	lat. -
	ar -
	ar vers l'av -
Eclairage plaque	1/ à gauche, séparé
Cale	-

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque pour engins de sport  
Marque et type DELLSPERGER S T 4 9  
FH-No CH 9192 35  
Carrosserie transport de bateaux

Poids à vide 180  
Charge utile selon le bateau  
Poids total selon le véhicule tracteur

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Dimensions : sont variables, seront établies à l'immatriculation.  
§) Equipement : des bavettes ou des prolongements des pare-boue sont exigés.

Lieu et date de l'homologation Bösingen, 07.-10.03.83

Liu/PR

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation